

COMMUNIQUE DE PRESSE N°007/RDC/VSV/CD/2011**PROCES ASSASSINAT CHEBEYA ET BAZANA : UN AVOCAT DU
CONSEIL DES PARTIES CIVILES AGRESSE A LA PRISON
CENTRALE DE MAKALA**

La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme (VSV) exprime sa vive réprobation suite à l'insécurité qui pèse sur les avocats qui l'assistent dans le procès sur le double assassinat de défenseurs des droits de l'homme et membres de la VSV en l'occurrence feus Floribert CHEBEYA BAHIZIRE et Fidèle BAZANA EDADI.

Le dernier cas illustrant cette insécurité est l'agression de maître Peter NGOMO MILAMBO, membre du collectif d'avocats des parties civiles.

En effet, samedi 26 février 2011 vers 13h37, Me Peter NGOMO MILAMBO alors qu'il voulait entrer en contact avec un de ses clients à la prison centrale de Makala à Kinshasa/Selembao, et ce après avoir terminé toutes les formalités d'usage, a été interdit d'accès dans la dite prison par le Comité d'Encadrement sur ordre d'un détenu, monsieur Katende. Voulant en savoir plus sur les raisons d'une telle attitude de la part des prisonniers, les détenus membres du Comité d'Encadrement se sont précipités sur ordre de M. Katende, sur Me Peter Ngomo qu'ils ont brutalisé en déchirant la chemise, extorquant des biens et le blessant au cou au vu et au su de la police et autres services de sécurité commis à la prison.

Il sied également de souligner que Me Peter Ngomo Milambo a trouvé sur les lieux magistrate Mi-Josée Okito en pleine discussion avec les membres du Comité d'Encadrement qui lui interdisaient l'entrée au bâtiment administratif de la prison. Me Peter Ngomo Milambo a conseillé à Mme Mi-Josée Okito de rebrousser chemin.

Il sied de signaler que le détenu Katende, commandant général du Comité d'Encadrement est un policier condamné à mort pour avoir tué une personne à Tshikapa, province du Kasai Occidental. Il serait proche du colonel MUKALAY Daniel, prévenu principal dans le procès Floribert CHEBEYA BAHIZIRE et Fidèle BAZANA EDADI.

Le « Comité d'Encadrement » est une structure instituée illégalement par le Directeur de la prison, monsieur Dido Kitungwa. Visiblement doté de plus de pouvoirs, le Comité d'Encadrement qui sème la terreur au sein de la prison se distingue par plusieurs exactions contres les autres pensionnaires de la prison centrale de Makala. Plusieurs prisonniers ont fait l'objet de bastonnade, d'extorsion, d'interdiction de visites et autres actes répréhensibles des membres du Comité d'Encadrement qui se

livreraient au commerce de boissons alcooliques et autres stupéfiants au sein de la prison.

Les menaces du prisonnier Katende contre Me Peter Ngomo Milambo se sont accentuées depuis le début du procès Floribert CHEBEYA BAHIZIRE et Fidèle BAZANA EDADI. Me Peter NGOMO MILAMBO est souvent empêché de circuler et de consulter librement ses clients détenus à la prison centrale de Makala.

Eu égard à ce qui précède, la VSV :

- demande au gouvernement de diligenter une enquête indépendante sur l'agression de Me Peter Ngomo Milambo en vue de sanctionner les personnes mises en cause ;
- réitère sa requête de sécuriser les parties civiles et ses avocats durant toute la période du procès ;
- invite le ministre de la Justice et des Droits humains d'instruire le directeur de la prison centrale de Makala à dissoudre le Comité d'Encadrements, institué illégalement par le directeur de la prison, monsieur Dido Kitungwa ;

Fait à Kinshasa, le 27 février 2011.

LA VOIX DES SANS-VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMM (VSV)